

Puy-de-Dôme – ENNEZAT – Champ des Juifs

(Bernadette Fizellier-Sauget : août-décembre 2016)

Madame Chantal Abravanel, présidente de l'Association nationale de sauvegarde du patrimoine historique et artistique de la France attire, au début du mois d'août 1991, l'attention du service régional de l'archéologie sur le projet de construction d'un lotissement concernant la parcelle AC 140 du lieu-dit Le champ des Juifs, à Ennezat, appartenant à monsieur Roland Faucheux demeurant 11 allée des Marronniers. Lors de sa participation aux XIIIe Journées d'archéologie mérovingienne organisées du 3 au 6 octobre 1991 à Clermont-Ferrand, elle rencontre les différents intervenants susceptibles de collaborer à l'étude du secteur menacé par le projet.

Des sondages archéologiques sont pratiqués sur la parcelle AC 140 du lundi 6 au vendredi 17 janvier 1992 par une équipe de quatre contractuels de l'AFAN (Association pour les Fouilles archéologiques nationales – structure antérieure à l'INRAP Institut national de recherches archéologiques préventives, créé par la loi du 17 janvier 2001) : Daniel Parent, secondé par Jean-Christophe Pose, Pierre Pouenat et Mohamed Ogli. Plusieurs membres de la communauté juive de Clermont-Ferrand (notamment monsieur le Rabbin Lachkar et monsieur Denis Cohen) se rendent sur le site pendant la réalisation de l'opération archéologique.

Bernadette Fizellier-Sauget, ingénieure d'études chargée (depuis août 1991) de ce dossier au sein du service régional de l'archéologie de la DRAC Auvergne [\[1\]](#) prend contact avec monsieur Gérard Nahon, président de l'UPR 208 du CNRS Gallia Judaïca, qui délègue en Auvergne du lundi 13 au dimanche 19 janvier 1992 un de ses collaborateurs, monsieur Élie

Nicolas, afin d'aider de ses conseil l'équipe de fouilles et de contribuer au dépouillement d'archives concernant les Juifs d'Auvergne. Les frais du séjour d'Élie Nicolas sont pris en charge par l'Association nationale de sauvegarde du patrimoine historique et artistique de la France. Madame Abravanel vient en Auvergne du jeudi 16 au dimanche 19 janvier 1992 pour voir le site en cours de fouilles. Elle se rend également à la Monnerie, appartenant à monsieur et madame Biberson [\[2\]](#), ainsi que dans différents lieux d'Ennezat (fontaine, maison de monsieur Bouquet [\[3\]](#)) où sont visibles des inscriptions funéraires hébraïques. Le vendredi 17 janvier, elle visite l'ancienne synagogue de Clermont-Ferrand [\[4\]](#) et le samedi 18 va à Auzelles et Sauxillanges où des traces de présence juive lui avaient été signalées.

Le dimanche 19 janvier 1992 à 11 heures, une petite cérémonie réunit sur le site ayant fait l'objet des sondages archéologiques :

Madame Abravanel, présidente de l'Association nationale de sauvegarde du patrimoine historique et artistique de la France ;

Monsieur le Rabbin Lachkar ;

Monsieur Denis Cohen, président de la communauté israélite de Clermont-Ferrand ;

Monsieur Élie Nicolas, collaborateur de monsieur Gérard Nahon ;

Monsieur Mosnier, maire d'Ennezat ;

Monsieur Roland Fauchoux, propriétaire de la parcelle AC 140 ;

Des représentants de la communauté israélite de Clermont-Ferrand ;

Des habitants d'Ennezat ;

Bernadette Fizellier-Sauget, ingénieur d'études représentant le service régional de l'archéologie d'Auvergne, accompagnée de plusieurs membres de l'équipe de fouilles archéologiques.

Les sondages sont rebouchés le mardi 21 janvier 1992.

Le lundi 7 septembre 1992 Madame Abravanel présente in situ le Champ des Juifs à Gérard Nahon et au Rabin Schmidel de Jérusalem, accompagné d'un assistant. C'est à cette occasion qu'ont été repérés des terrassements intempestifs sur la parcelle AC 19, propriété de monsieur Alain Mosnier, également propriétaire de la parcelle AC 20 [\[5\]](#) .

Madame Abravanel reviendra à plusieurs reprises en Auvergne, notamment en 1994, afin de tenter d'accélérer le processus d'achat du Champ des Juifs pour lequel elle prend contact avec mesdames Diebolt et Thomas (sous-direction de l'archéologie), les docteurs Choukroun et Asche, maître Martinière, ainsi que monsieur Valery Giscard d'Estaing et mesdames Simone Veil et Toubon. L'application du décret n° 86 192 du 5 février 1986 relatif à la prise en compte du patrimoine archéologique dans certaines procédures d'urbanisme est faite en 1993 pour le secteur, tandis que le 17 juin 1994 une évaluation (n° 945218 V.V.) des parcelles à acquérir est réalisée par le Centre foncier des Domaines (monsieur Guillemin). Elle profite également de ses passages en Auvergne pour visiter des sites et musées (musée Quilliot de Clermont pour Billom) recelant du mobilier attribuable à une présence juive.

Deux autres interventions archéologiques seront menées dans le secteur :

en 2000, sous la responsabilité d'Ulysse Cabezuelo, de l'AFAN, sur les parcelles 21 à 23 : aucune structure funéraire ne fut mise en évidence ; seule une présomption d'existence d'un chemin fut détectée ;

en 2003, sous la responsabilité de Daniel Parent, de l'INRAP, sur les parcelles 19 et 20 : environ 130 sépultures furent repérées, réparties en deux groupes inégaux (une dizaine au Nord et près de 120 au Sud de la zone étudiée), séparés par un ensemble de fosses dont la fonction reste à déterminer.

Les parcelles AC 8, 16, 19, 20, 140, 139, 195, 196 ont été inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques [6] par arrêté du 3 juin 2009. Les résultats de ces différentes interventions firent l'objet de rapports, de publications et de présentations lors de divers colloques.

[1] C'est à ce titre qu'elle réalise l'étude des plans et matrices des cadastres anciens et actuels (toponymie, transfert de propriété, évolution topographique des parcelles), la constitution des références bibliographiques, la recherche des documents textuels et figurés, ainsi qu'une approche du contexte historique. Une partie des notices rédigées à la suite de ces investigations fut annexée au rapport de sondage. Ses recherches furent ensuite élargies au repérage de traces de présence juive sur l'ensemble de l'Auvergne. Les dossiers ainsi constitués furent communiqués à Jean-François Tauban, dans le cadre de son mémoire de maîtrise *La présence juive en Auvergne et Bourbonnais au Moyen Âge, principalement aux XIII^e et XIV^e siècles*, soutenu en 1995 à l'université de Clermont-Ferrand, sous la direction de Pierre Charbonnier et Jean-Luc Fray.

[2] Où sont conservées deux inscriptions funéraires hébraïques et dont le sous-sol renferme des vestiges (salle pourvue de piliers, clef de voute, etc.) pouvant éventuellement être mis en rapport avec le couvent des Augustins fondé en 1373 par Guillaume Flotte « *aux abords de la ville neuve* » , avant son transfert en 1401 à l'intérieur des remparts de celle-ci. Madame Abravanel envisageait de faire procéder à une étude archéologique des lieux : elle a demandé des devis pour ce faire, comme elle l'a fait pour étudier le sous-sol de l'église d'Ennezat. Ces différents projets sont restés sans suite en raison de son décès.

[3] Du reste, madame Abravanel fera mouler cette inscription qui figurera dans une exposition *Le monde juif, une histoire sainte*

organisée à Paris en septembre 1992.

[4] Où elle est accueillie par messieurs Antoine Armynot (architecte des Bâtiments de France), Jacques Raflin (du service régional de l'Inventaire), Daniel Bouhenic (membre de la communauté juive de Clermont), accompagné de Bernadette Fizellier-Sauget (du service régional de l'archéologie). Cet édifice faisait alors l'objet d'une demande d'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Grâce à un don de 40 000 F, madame Abravanel fit l'acquisition en octobre 1992 d'une thora pour la synagogue de Clermont, celle utilisée jusqu'alors n'étant pas kasher.

[5] Afin de préserver ce secteur comme lieu de mémoire, madame Abravanel propose alors de racheter les parcelles AC 14, 15, 16, 139 et 140, appartenant à monsieur et madame Roland Faucheux, ainsi que les parcelles AC 19 et 20, appartenant à monsieur et madame Alain Mosnier. Par le biais de la *fondation Abravanel international*, madame Abravanel souhaitait transformer la maison de monsieur Faucheux et la grange de la parcelle 14 en musée faisant le point sur les communautés juives d'Auvergne au moyen âge et mettant à la disposition de chercheurs de différentes universités 6 à 8 studios, le terrain attenant étant aménagé en simple pelouse entretenue par les ouvriers municipaux, ainsi que l'a proposé le maire d'Ennezat dès le mois d'août 1992.

[6] L'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques à été obtenue à la suite de l'intervention de la communauté juive et notamment de Sabino MOUSTACCHIS auprès du Préfet et du Directeur de la DRAC afin de protéger ce site de toute perturbation aux sépultures juives.